

Vie de sociétés

7198297101 - VS

VAL D'OR

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 120 000 euros
Siège : 8, rue des Fans
Hameau de Montflageol
77510 VILLENEUVE-SUR-BELLOT
Siège de liquidation : 8, rue des Fans
Hameau de Montflageol
77510 VILLENEUVE-SUR-BELLOT
501 530 562 RCS Meaux

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 31 janvier 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Louis ABRASSART, demeurant 8, rue des Fans, Hameau de Montflageol, 77510 Villeneuve-sur-Bellot, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Meaux.

7198232501 - VS

TRANS PARADIS DOM

SARL
Au capital de 62 500 euros
Siège : Quartier Chopotte
chez M. Charles Edmond BUNOD
97240 FRANÇOIS
RCS Fort-de-France 538 711 698

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant l'AGE du 16 janvier 2019, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social au 8, rue Daubigny 77000 Melun ;
- de modifier l'objet social : transport public routier de personnes ;
- de modifier la dénomination sociale : TRANS PARADIS DOM VOYAGES.

Gérant : Charles BUNOD, 8, rue Daubigny, 77000 Melun.

Les articles 4, 2 et 3 des statuts seront modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Melun.

7198239601 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Corinne LEVERT-ROUAS, en date du 28 février 2019, à Mormant.

Dénomination : De Vernoy.
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

Objet : la société a pour objet l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

Et plus généralement toutes activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Pour la réalisation de son objet et dans la limite de celui-ci, la société peut effectuer toutes opérations destinées à en favoriser l'accomplissement et le développement mais sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil.

Elle peut notamment :

- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;
- prendre à bail tous biens ruraux ;
- recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues aux présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ;
- vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après leur transformation conformément aux usages agricoles.

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 093 100 euros
Siège social : 1, rue de Passy, Ferme de Vernoy, 77480 Villenauxe-la-Petite.

Gérant : Mme Dorothée GELDOF, demeurant 7, rue de Vernoy, 77480 Villenauxe-la-Petite.

La société sera immatriculée au RCS de Melun.

Pour avis.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Chailly-en-Bière pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le samedi 27 avril 2019 à 12 h 00 à l'attention de M. Gérard FOUCHY, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Chailly-en-Bière, place du Général Leclerc, 77930 Chailly-en-Bière.

- En ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4

Ces observations, propositions et contrepropositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.mairie-chailly-en-biere.fr/> et sur le site www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de modification du PLU.
- Les avis des personnes publiques consultées.
- L'avis de l'autorité environnementale.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chailly-en-Bière et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

7197618901 - AA

Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

Projet de Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 1er mars 2019, la Maire de Beauchery-Saint-Martin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Le projet de PLU de Beauchery-Saint-Martin a pour objet notamment de :

- Transformer le POS en PLU.
- Effectuer un bilan des règles du POS actuel et les adapter.
- Permettre, en la maîtrisant, l'extension urbaine en préservant les surfaces agricoles.
- Préserver les paysages et protéger les espaces naturels nécessaires au bon fonctionnement écologique.
- Préserver la qualité du bâti dans le respect du caractère rural de la commune.
- Préserver le patrimoine bâti agricole de qualité en permettant sa reconversion.
- Permettre la réalisation d'équipements publics (scolaires,...).

L'enquête se déroulera à la mairie de Beauchery-Saint-Martin pendant une durée de 36 jours consécutifs, du 2 avril 2019 au 7 mai 2019 inclus.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale, avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 28 septembre 2017.

Toutefois, le rapport de présentation du PLU contient les éléments relatifs aux informations environnementales, une étude des incidences environnementales et l'ensemble du projet de PLU a fait l'objet d'avis de Personnes Publiques Associées dont l'Etat.

Durant cette période, le dossier d'enquête comprenant notamment le projet de PLU, les pièces qui l'accompagnent et les avis des personnes publiques susmentionnées seront consultables :

- à la mairie de Beauchery-Saint-Martin, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : le lundi de 11 h 00 à 14 h 00 et le mardi de 17 h 00 à 19 h 00.

- ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur, sur le site internet <http://projet-plu-beauchery-saint-martin.enquetepublique.net> avec un lien dédié, du jour et heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au jour et heure de clôture de celle-ci.

Un poste informatique libre d'accès sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et lors des permanences du commissaire enquêteur, pour consulter le dossier d'enquête et déposer toutes observations relatives à l'enquête.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Beauchery-Saint-Martin. Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur le registre sur support papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- sur le registre électronique dédié à cet effet, sur le site : <http://projet-plu-beauchery-saint-martin.enquetepublique.net>
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie : 2, rue de la Tour Maurovard, 77560 Beauchery-Saint-Martin.

Et subsidiairement sur :

le courrier électronique de la commune : mairie.beauchery@orange.fr
Seules les observations, propositions ou contre-propositions reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le 7 mai 2019 à 19 h 00, y compris par voie électronique, rédigées en langue française et dans la limite d'une capacité de 5 MO pour les pièces jointes adressées via le registre électronique, seront prises en considération.

M. Jean-Luc RENAUD, professeur de droit et d'aménagement du territoire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le 1er vice-président du Tribunal administratif de Melun.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations du public, les :

- mercredi 10 avril 2019, de 15 h 00 à 18 h 00
- samedi 13 avril 2019, de 9 h 30 à 12 h 30
- lundi 22 avril 2019, de 14 h 00 à 17 h 00
- mardi 7 mai 2019, de 16 h 00 à 19 h 00

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet dédié : <http://projet-plu-beauchery-saint-martin.enquetepublique.net> pendant une durée d'un an.

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.

Mme la Maire de Beauchery-Saint-Martin est la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues.

La Maire.

7198153701 - AA



1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision allégée du PLU D'URY

Par arrêté n° 2019-12 du 5 mars 2019, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ury.

La révision allégée du PLU a pour objet d'adapter le règlement graphique et écrit pour des exploitations agricoles.

A cet effet, le vice-président du Tribunal administratif de Melun a désigné Mme Régine HAMON-DUQUENNE, urbaniste OPQU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 26 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- Le jeudi 28 mars 2019 entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie d'Ury.
- Le mercredi 3 avril 2019 entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie d'Ury.
- Le samedi 13 avril 2019 entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Ury.
- Le vendredi 26 avril 2019 entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Ury.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3, sur le site internet de la commune d'Ury <http://www.ury.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Ury.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible :

- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, (44, rue du Château, 77300 Fontainebleau) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).
- en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) 5, place du Général de Gaulle, 77760 Ury où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 hors vacances scolaires et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 pendant les vacances scolaires et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Ury pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

- par courrier postal avant le 26 avril 2019 à 12 h 00 à l'attention de Mme Régine HAMON-DUQUENNE, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête en mairie d'Ury, 5 place du Général de Gaulle, 77760 Ury.

- par courrier à l'adresse suivante revision.alleege.plu@ury.fr avant le vendredi 26 avril à 12 h 00.

- En ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.ury.fr/> et sur le site www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le dossier de révision allégée.
- Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées.
- Les avis éventuels des personnes publiques associées.
- L'avis de l'autorité environnementale.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie d'Ury et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7197960501 - AA

Commune de MONTÉVRAIN

Plan Local d'Urbanisme en cours de modification ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AG 2019.11 en date du 4 mars 2019, le maire de Montévrain a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de modification.

A cet effet, Mme Cécile COINTEREAU a été désignée par le Premier vice-président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à l'hôtel de ville, du lundi 25 mars 2019 au mercredi 24 avril 2019 inclus.

Madame le commissaire enquêteur recevra à l'hôtel de ville les :

- lundi 25 mars 2019 de 14 h 30 à 17 h 30,
- mercredi 3 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30,
- samedi 13 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 18 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30,
- mercredi 24 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 (clôture de l'enquête).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur et par mail à l'adresse urbanisme@mairie-montevrain.fr en indiquant précisément dans l'objet du mail « Enquête publique ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'hôtel de ville et à la mairie annexe à l'issue de l'enquête.

Le Maire.

ABONNEZ-VOUS